



Règlement La Purito Andorra 2022

Art. 1.- La Purito Andorra 2022 cycliste est ouvert à tous les cyclistes fédéral et non fédéral plus de 18 ans pour faire le route 4.8 et 3.5, et de 13 ans pour faire le route 1.7.

La Purito Andorra 2022 est un test non-compétitif en tout temps pour développer des routes ouvertes à la circulation, ce qui signifie que chaque participant doit être extrêmement prudent lors de la tournée, en respectant le code de la route.

La Purito Andorra 2022 est organisée par Sprint Club Andorra, avec la collaboration du Gouvernement d'Andorre et de toutes les communes des Paroisses incluses dans le tour.

Art. 2.- Le Purito Andorra 2022 aura le départ officiel de l'itinéraire 4.8 et 3.5 à 08:00 et le départ de l'itinéraire 1.7 à partir de 08:20 le dimanche 7 août, à côté du centre sportif de Sant Julià de Lòria situé sur Avinguda Verge de Canòlich, 50 - AD600 SANT JULIÀ de LÒRIA (Principauté d'Andorre) son itinéraire 4.8 elle sera de 115 km, la route 3.5 de 80 km et la route 1.7 de 30 km. Pour terminer les trois parcours en haut des Cortals d'Encamp, où l'arrivée se terminera à 18h00. Ces horaires peuvent être modifiés en raison des besoins de l'organisation.

Art. 3.- Droits d'inscription :

Les dates d'inscription seront du 14 janvier au 30 juin 2022 ou jusqu'à un maximum de 1.800 participants.

Prix relevés 4.8, 3.5 et 1.7 :

- Du 14 janvier au 31 mars 55 € (les participants non fédérés doivent payer 10 € d'assurance jour).
- Du 1 avril au 31 mai 65€ € (les participants non fédérés doivent payer 10 € d'assurance jour).
- Du 1er juin au 30 juin 75 € (les participants non fédérés doivent payer 10 € d'assurance jour)
- L'inscription est personnelle et non transférable et implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement, ainsi que des conditions d'achat.
- Tous les prix apparaissent dans le formulaire d'inscription sur ce site et peuvent être traités via le système de paiement en ligne avec une carte de crédit ou de débit.
- Les changements de taille de maillot seront acceptés jusqu'au 30 juin.
- Les changements de 4.8 à 3.5 et 1.7 seront acceptés jusqu'au 30 juin.
- Les changements de nom seront acceptés jusqu'au 30 juin.

L'assurance de jour fournit une couverture médicale aux blessures physiques subies par le participant, ne couvrant pas les dommages matériels au vélo ou aux accessoires, ainsi que les dommages causés à des tiers.

Vous pourrez la contracter au moment de faire l'inscription.

Politique de retours et échanges :

En cas d'impossibilité de participer, le tableau suivant sera utilisé comme politique de retour :

Jusqu'au 30 avril - remboursement à 100%

Du 1er mai au 31 mai - Remboursement de 80% de l'inscription.

Du 1er juin au 30 juin - remboursement de 50% de l'inscription.

A partir du 1er juillet : aucun remboursement ne pourra être effectué, aucune modification ou

changement ou changement de la ressource réservée à l'inscription ne pourra être effectué.

Les participants qui ne peuvent pas participer à l'édition 2022 et qui souhaitent enregistrer l'inscription d'ici 2023 doivent le communiquer avant le 30 avril, après cette date, tous ceux qui n'auront pas demandé cette réservation d'ici 2023, seront régis par la politique de retour mentionné.

Art. 4.- Pour participer, il est obligatoire d'être en possession de la licence cyclisme sur route correspondante approuvée par l'ICU ou la FAC, ou de souscrire à la licence journalière avec l'assurance fournie par l'organisation pour 10 €. Ce sont les seules assurances valides acceptées par l'organisation.

Les licences d'autres fédérations telles que le triathlon ne sont pas valables.

La participation au test est sous la responsabilité et aux risques des participants. Le participant au moment de l'inscription déclare qu'il est physiquement apte au test.

Art. 5.- L'organisation fournira le matériel suivant OBLIGATOIRE pour tous les participants :

- Une maillot haute de gamme HIRU qui doit être portée OBLIGATOIRE pendant la marche pour le bon contrôle de l'organisation et du personnel de la police. Si le participant ne porte pas le maillot, il ne pourra pas participer aux éditions suivantes de La Purito Andorra.

- Le dorsal avec une puce arrière, pour le placer à l'avant du vélo.

- Un masque d'utilisation obligatoire pour le départ, les rafraîchissements et l'arrivée.

- Un bracelet identifiant du participant qui devra rester en place pendant le voyage, pour utiliser le service mécanique, le service médical, les fournitures, le trophée de finisseur et l'accès à l'enceinte exclusive des participants dans la zone d'arrivée.

- Il est très important que pendant le processus d'inscription le tableau indiquant les mesures du maillot HIRU avant de CHOISIR LA TAILLE SOIT BIEN ÉTUDIÉ. Le maillot est très ajusté et si vous préférez ne pas trop serrer, cela vaut la peine de prendre une taille au dessus.

Art. 6.- Les inscriptions seront effectuées via le portail de paiement et les retours seront régis selon les règles.

Art. 7.- Enregistrement de la route 4.8, 3.5 et 1.7 comprend le maillot commémoratif de la preuve et le sac à puce de commande numérotée plaque, pack de bienvenue, nourriture à l'arrivée, le service mécanicien, service médical, trophée et diplôme.

Art 8.- La collection des dorsales se tiendra au Centre Culturel et aux Congrès de Lauredià. Plaça de la Germandat, 4-5-6 de Sant Julià de Lòria le samedi 6 août de 10h à 20h.

Chaque participant doit porter, obligatoirement et visiblement :

- LA PLAQUE doit être portée sur le devant de la bicyclette bien visible sans se pencher et non coupée car la puce est attachée à l'arrière, la publicité imprimée sur la plaque ne pouvant pas se cacher ou se modifier. Tout cycliste ne portant pas visiblement la plaque vélo sera retiré du parcours par les membres de l'organisation ou par les forces de l'ordre.

La plaque est un objet personnel et non transférable. La personne inscrite ne peut participer qu'avec la plaque qui lui a été attribuée et s'engage à ne pas permettre à d'autres personnes de l'utiliser.

L'attribution des plaques numérotées sera de couleur rouge pour l'itinéraire 4.8, bleue pour l'itinéraire 3.5 et jaune pour l'itinéraire 1.7.

Art. 9.- Pour récupérer le dossard, le maillot et le sac de bienvenue, il sera OBLIGATOIRE de se munir de la documentation que les autorités sanitaires exigeront le moment venu et que nous communiquerons via le dossier du participant les jours précédant la célébration de La Purito , photo sur le mobile du DNI ou NIE et de la licence Cyclisme. Dans le cas où l'assurance proposée

par l'association n'aurait pas été souscrite, pour les moins de 18 ans il est obligatoire de présenter l'autorisation parentale (télécharger la fiche jointe) dûment signée, en cas de non présentation du permis, 10 € de l'assurance sera facturée Journée obligatoire pour participer au tour.

Art. 10.- L'utilisation du casque est obligatoire CYCLISME APPROUVE.

Art. 11.- Le parcours de la marche sera dûment signalé.

Art. 12.- L'organisation aura, au cours du procès de quatre ambulances à des points stratégiques de la route et un PMA (Advanced point médical) à la ligne d'arrivée.

Art. 13.- L'organisation aura trois véhicules d'assistance mécanique pendant l'essai, mais pas obligé de fournir un service à tous les participants. En cas de panne, le travail est libre, mais les pièces de rechange sont à la charge des participants. Seules les réparations pouvant être résolues sur l'itinéraire seront prises en compte. Tous les participants doivent prendre leurs pièces de rechange et être autonomes.

Tous les participants doivent prendre leur vélo en parfait état, ainsi que leurs pièces de rechange et être autonomes.

L'assistance mécanique de l'organisation est un service de courtoisie.

Art. 14.- Les fournitures seront situées à :

Parcours 4.8

- Coll de la Gallina (km 40) - Solide et liquide
- La Comella (km 60) - Liquide
- Encamp (km 67) - Solide et liquide
- Coll d'Ordino (km 93) - Solide et liquide
- Arrivée (km 115) - Solide et liquide

Parcours 3.5

- Coll de la Gallina (km 40) - Solide et liquide
- La Comella (km 60) - Liquide
- Encamp (km 67) - Solide et liquide
- Arrivée (km 80) - Solide et liquide

Parcours 3.5

- La Comella (km 10) - Liquide
- Arrivée (km 30) - Solide et liquide

Art. 15.- Le trophée du finisseur sera remis à la ligne d'arrivée à tout participant qui arrivera avant 18h00 une fois cette heure ne sera pas considéré comme un finisseur.

Art. 16.- Couper le temps.

Un horaire est prévu pour l'approvisionnement d'Encamp, qui affectera les participants aux cours 4.8 et 3.5 avec les horaires suivants :

- À 14h00, l'accès à l'itinéraire 4.8 sera fermé, tandis que le participant qui arrivera plus tard sera directement détourné vers Els Cortals d'Encamp.
- À 15h00, la buvette sera fermée.
- À 17h00, l'accès à Els Cortals d'Encamp sera fermé.

À 18h00, le contrôle des arrivées sera fermé et l'édition 2022 de La Purito Andorra sera finalisé.

Art. 17.- Finisher est considéré comme le La Purito Andorra 2022 tous les participants terminent le cours 4.8, 3.5 et 1.7 dans leur intégralité dans le calendrier prévu pour l'organisation.

Art. 18.- Le trophée du finisseur sera livré une fois la ligne d'arrivée franchie jusqu'à 18h00.

Art. 19.- Tous les participants, doivent faire attention et suivre les règles de circulation, le test se déroule sur les routes qui sont ouvertes à la circulation. Ceux qui ne respectent pas les règles de

circulation seront expulsés de la marche et des éditions ultérieures. L'inscription pour le test signifie que le participant assume les risques inhérents à la participation à un événement ouvert à la circulation, et ne peut pas organiser le test de la responsabilité de tout incident ou accident résultant de la participation à l'événement.

Art. 20.- L'organisation n'est pas responsable de tout accident qui pourrait causer la victime ou participant, ce qui devrait être couvert par la licence fédérale appropriée ou d'un accident organisme d'assurance ne devrait pas être fédérée. Il n'est en faveur des dépenses ou des dettes qu'ils pourraient contracter les participants lors de l'événement, ou pour toute perte ou dommage pouvant survenir à vélos ou d'autres équipements des participants. Le participant exempte l'organisation de toute responsabilité pour la perte ou la détérioration d'effets personnels pour quelque raison que ce soit.

Art. 21.- L'organisation se réserve le droit d'apporter les modifications appropriées, lorsque pour une raison quelconque, elle le juge nécessaire. De même, le droit d'Admission est réservé.

Art. 22.- Droits d'image. L'acceptation de ces règles implique nécessairement que le participant autorise les organisateurs du LA PURITO ANDORRA 2022 pour enregistrer tout ou partie de leur participation à lui, donne son approbation pour que vous puissiez utiliser votre image pour la promotion et la diffusion de l'image du progrès sous toutes ses formes (radio, presse, vidéo, photo, DVD, internet, affiches, médias, etc.) et transfère tous les droits relatifs à l'exploitation commerciale et la publicité qu'ils jugent appropriée à exécuter, sans le droit de recevoir une compensation financière. Cet article est également extensible aux photographies.

Art. 23.- Le simple fait de vous inscrire pour cet événement constitue une acceptation de ces règles et renoncer à tout droit contre l'organisation, en renonçant à toute action en justice découlant de leur participation à l'événement.

Art. 24.- En termes stricts, la sanction sera appliquée par les participants qui :

- Ne respectez pas les règles de circulation.
- Ne respectez pas les consignes de sécurité indiquées par la police et l'organisation.
- Ne pas passer par le contrôle de sortie et pour les autres situés dans la route.
- Embrasser ou dégrader l'itinéraire, en jetant des déchets.
- Comportements qui entravent le développement normal du test et qui vont à l'encontre de la réglementation actuelle.

La police et l'organisation prendront note de ceux qui effectuent certains des comportements indiqués ci-dessus.

L'organisation acquiert l'engagement envers le reste des participants et les autorités pour les sanctionner efficacement. La pénalité sera :

- Disqualification du route, sans droit au trophée Finisher
- Inclusion dans les listes des participants sanctionnés, pour la publication ultérieure.
- Interdiction de participer à d'autres éditions de la route.
- Les sanctions imposées par les autorités auxquelles, par leur attitude, elles pourraient mériter.

Art. 25.- L'organisation n'assumera aucune responsabilité si l'événement est suspendu ou retardé pour cause de force majeure.

Art. 26.- Il est fortement recommandé de passer un examen médical avant de participer au tour.

Art. 27.- Le participant autorise le traitement et la cession de ses données aux organisateurs et collaborateurs de cet événement pour traiter l'inscription à l'épreuve et gérer tout ce qui a trait à la participation à la marche. De même, il autorise le traitement et le transfert de données aux entités organisatrices, sponsors et collaborateurs de cet événement disponibles sur www.lapuritoandorra.com, à des fins de publicité et de prospection commerciale, afin que ces entités puissent traiter des offres de produits et les services qui sont commercialisés par tout moyen, y compris par courrier électronique, SMS ou tout autre moyen de communication

électronique équivalent. Nous vous informons que vous pouvez exercer vos droits d'accès devant cette entité, rectification, opposition et annulation de vos données personnelles en contactant Purito Events et ses fichiers des autres entités liées avec La Purito, en écrivant par écrit, confirmant leur identité, au département du service à la clientèle, Sant Andreu Street num. 11, bloc A 2n 1er, AD 500 Andorra la Vella ou par courrier puritoevents@puritoevents.ad